

# IPMC

## Incitation au Partage de Moyens et de Compétences

### *Guide de bonne pratique*

---

#### Pour info : **les conditions de prise en charge de la mission**

---

- Le Réseau des Plasmas Froids soutient les échanges entre les laboratoires de Recherche dans le cadre de son programme d'Incitation au Partage de Moyens et de Compétences (IPMC). Concrètement, il s'agit d'apporter un concours financier à des projets scientifiques (relevant des plasmas froids) réunissant au moins deux laboratoires et pour lesquels un partage de moyens, de compétences, de savoir ou de savoir-faire est nécessaire.
- Le montant de l'aide accordée par le Réseau est de 500 euros maximum par missionnaire (plusieurs missionnaires pouvant être impliqués dans le même projet), somme permettant de couvrir tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
- Le versement du soutien s'effectue au retour de mission sur la base des copies des frais engagés.

---

#### Première étape de la procédure : **la demande de soutien**

---

- Toute demande de soutien IPMC doit être consignée sur une fiche (1 page A4) à renseigner selon le modèle « DemandeIPMC\_Template » disponible en ligne (lien : <http://plasmasfroids.cnrs.fr/spip.php?rubrique44>).
- La fiche de demande doit être envoyée en format .doc ou .pdf à un des membres du comité de pilotage du réseau qui transmettra au comité pour évaluation.
- Le comité de pilotage s'assure de la bonne adéquation de la demande avec les objectifs du réseau ; il vérifie également, auprès des DR dont dépendent les laboratoires demandeurs, du non recouvrement de la demande avec l'action de tutorat du CNRS. Si tel est le cas, le comité de pilotage évalue « au fil de l'eau » la demande en réunion et vous informe de l'acceptation ou du refus de votre demande.

---

#### Deuxième étape de la procédure : **la préparation de la mission**

---

En cas de validation de l'IPMC par le comité de pilotage, la mission afférente doit être mise en place dans un délai de 6 mois. La demande d'ordre de mission doit être formulée auprès du (ou des) laboratoire(s) du (ou des) missionnaire(s) qui avance(nt) les frais.

---

#### Troisième étape : **le retour de mission** (*au plus tard 15 jours après la mission*)

---

Les copies des frais de mission engagés, ainsi que les références budgétaires des laboratoires ayant avancé les frais (codes unités, codes divisions, coordonnées budgétaires) sont communiqués au correspondant IPMC pour le réseau plasmas froids ([jaoul@ensil.unilim.fr](mailto:jaoul@ensil.unilim.fr)) dans un délai de 15 jours après la mission.

---

Pour info : **la diffusion du projet IPMC**

---

Lors des Journées du Réseau Plasmas Froids qui font suite à la réalisation de votre IPMC, les bénéficiaires sont invités à présenter le bilan du projet IPMC sous la forme d'un oral ou d'un poster.

---

**Pour toute question ou difficulté, contacter Cédric Jaoul, correspondant  
IPMC pour le réseau ([jaoul@ensil.unilim.fr](mailto:jaoul@ensil.unilim.fr))**

---